

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 49 du 5 novembre 2015

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 6

DÉCISION N° 14780/DEF/DCSCA/SDM/FIN
portant dissolution de la sous-trésorerie militaire « TAMARIN ».

Du 23 octobre 2015

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « finances »*.

DÉCISION N° 14780/DEF/DCSCA/SDM/FIN portant dissolution de la sous-trésorerie militaire « TAMARIN ».

Du 23 octobre 2015

NOR D E F E 1 5 5 1 8 7 5 S

Texte abrogé :

Décision n° 7467/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 10 décembre 2014 (BOC n° 64 du 15 décembre 2014, texte 1 ; BOEM 513.2.9).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 513.2.9

Référence de publication : BOC n° 49 du 5 novembre 2015, texte 6.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu l'arrêté du 17 août 2011 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 portant organisation du service du commissariat des armées,

Décide :

Art. 1er. Il est décidé de dissoudre la sous-trésorerie militaire dénommée « TAMARIN », rattachée à la trésorerie militaire dédiée à la projection des forces.

Art. 2. La décision n° 7467/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 10 décembre 2014 portant création d'une sous-trésorerie militaire rattachée à la trésorerie militaire dédiée à la projection des forces est abrogée.

Art. 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 2^e classe,
sous-directeur « métiers »,*

Guy LAUTRÉDOU.

